

Conseil communal de St-Sulpice

Rapport de la commission permanente d'épuration concernant l'étude du préavis municipal 16/2024

RÉHABILITATION DU COLLECTEUR INTERCOMMUNAL SORGE À CHAVANNES-PRÈS-RENEUS SECTEUR 15 - « TERRAINS DE FOOT/PAZ VÉGUEY »

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission permanente d'épuration chargée d'examiner le préavis précité, s'est réunie le 11 novembre écoulé à 20h00 heures à la maison de commune. La commission était constituée de la manière suivante :

Président :	M. Chappuis	ASSE
Rapporteur :	M. Hostettler	PLR
Commissaires :	M. Bernasconi	SCD
	M. Allemann	SCD
	M. Mermod	ASSE
	M. Catin	ASSE
	Mme Lyonette	Les Vert-e-s

Déléguée municipale : Mme Willi

Préambule

On rappellera que le collecteur de concentration de l'Entente Mèbre-Sorge a pour fonction d'acheminer les eaux usées des communes de ladite Entente jusqu'à la STEP de Vidy. Cet ouvrage construit dès le début des années 60 nécessite un assainissement complet à réaliser par étapes. Assainissement qui a débuté en 2008 et doit se terminer normalement en 2029-2030.

Objet du présent préavis

Le collecteur qui concerne ce préavis, secteur 15, se situe sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens. Ce tronçon s'étend des terrains de football de Chavannes-près-Renens jusqu'à la route de Praz Véguey. Dans ce secteur, le collecteur d'eaux usées comprend un diamètre de 100 cm. Les collecteurs présentent des défauts de concrétions calcaires aux joints et par endroit des altérations du béton.

Option retenue quant à sa réhabilitation

C'est le principe de réhabilitation par gainage qui a été retenu pour la réhabilitation des collecteurs. Ce procédé largement utilisé aujourd'hui est parfaitement maîtrisé, il offre toutes les garanties en matière d'étanchéité, de résistance structurelle et de réduction des pertes de charges dues au frottement. C'est un tronçon d'une longueur de 420 m qui va être ainsi traité.

Adjudication et réalisation des travaux

Les travaux seront adjugés une fois le présent préavis accepté par les Conseils communaux concernés et débuteront au printemps 2025 pour une durée d'environ deux à trois mois.

Financement

Au 31 décembre 2023, l'entente intercommunale de Mèbre-Sorge disposait d'un fonds de rénovation des ouvrages d'un montant de CHF 517'505.70, auquel s'ajoutera le résultat positif de la taxe de transit 2024 (prévision budgétaire 2024 : CHF 56'100.-). Cette taxe est payée par les communes non-proprétaires du tronçon, telles que Bussigny. Le montant de cette taxe n'est généralement pas sujet à de fortes variations. On peut donc estimer que le montant des comptes 2024 sera conforme aux prévisions budgétaires, même avant d'avoir accès aux comptes 2024 des communes concernées. Il est donc proposé d'utiliser ce fonds pour l'exécution des travaux de ce préavis pour le montant de 525'000.- TTC.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la commission reconnaît la pertinence des travaux demandés par le présent préavis.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission permanente d'épuration vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal 16/2024 ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 15 «Terrains de foot/Praz Véguey».
2. D'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 525'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 5 ci-dessus.

Au nom de la commission permanente d'épuration

Le Président

Le Rapporteur

Olivier Chappuis

Simon Hostettler

Ainsi fait à St-Sulpice, le 11 novembre 2024